



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU vendredi 1er avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le vendredi 1er avril à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 25/03/2022

Date d'affichage 25/03/2022

Nombre de conseillers : 12

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

Procurations : 2

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU (arrivé à 20H53), Monsieur Julien MOREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Anaïs LAUTRU.

Étaient absents excusés : Monsieur David LECARPENTIER a donné son pouvoir à Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Madame Véronique BOISARD a donné son pouvoir à Madame Béatrice GUEGAN.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Florence CHASSÉ a été élue secrétaire de séance.

1 : DÉLIBÉRATION 2022-028 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 LOTISSEMENT

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant le budget primitif du budget lotissement de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Proposition : Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Article 1^{er} : Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

Article 2 : Autorise Monsieur Le Maire à signer le compte de gestion 2021 du budget lotissement.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Monsieur Bernard THIREAU n'était pas présent lors du vote de cette délibération.

Pour	11	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

2 : DÉLIBÉRATION 2022-029 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 COMMUNE

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Exposé : Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant le budget primitif du budget commune de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
Considérant que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Proposition : Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Article 1^{er} : Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

Article 2 : Autorise Monsieur Le Maire à signer le compte de gestion 2021 du budget commune.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Monsieur Bernard THIREAU n'était pas présent lors du vote de cette délibération.

Pour	11	Contre	0	Abstention	0
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

3 : DÉLIBÉRATION 2022-030 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 LOTISSEMENT

Rapporteur : Danielle GUILLERME-CAOUS

Exposé : Le conseil municipal a élu comme président de séance Madame Danielle GUILLERME-CAOUS pour cette délibération, et Monsieur Anthony ROULLIER, Maire s'est retiré et a quitté la salle pour le vote de cette délibération.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif du budget lotissement de l'exercice 2021, dressé par Monsieur Anthony ROULLIER, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement :

Dépenses de l'exercice :	93 181.48 €
Recettes de l'exercice :	74 345.00 €
Déficit de l'exercice 2021 :	- 18 836.48 €
Déficit à reporter sur 2022 au 001	- 18 836.48 €

Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	91 714.00 €
Recettes de l'exercice :	74 345.00 €
Résultat de l'exercice 2021 :	-17 369.00 €
Déficit antérieur 2020 reporté :	- 17 779.95 €
Déficit à reporter sur 2022 au 002	- 410.95 €

- 2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal valide le compte administratif 2021 du lotissement.

Pour	11	Contre	0	Abstention	0
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

4 : DÉLIBÉRATION 2022-031 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 COMMUNE

Rapporteur : Danielle GUILLERME-CAOUS

Expose : Le conseil municipal a élu comme président de séance Madame Danielle GUILLERME-CAOUS pour cette délibération, et Monsieur Anthony ROULLIER, Maire s'est retiré et a quitté la salle pour le vote de cette délibération.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif du budget commune de l'exercice 2021, dressé par Monsieur Anthony ROULLIER, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement :

Dépenses de l'exercice :	979 801.68 €
Recettes de l'exercice :	855 999.28 €
Déficit de l'exercice :	- 123 802.40 €
Déficit antérieur reporté :	- 227 615.72 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021 hors reste à réaliser :	- 351 418.12 €
Reste à réaliser dépenses :	244 732.50 €
Reste à réaliser recettes :	267 381.17 €
Solde des restes à réaliser :	+ 22 648.67 €

Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	675 849.59 €
Recettes de l'exercice :	914 082.62 €
Résultat de l'exercice 2021 :	238 233.03 €
Résultat antérieur 2020 :	365 081.92 €
Virement à la section investissement 2020	- 95 070.49 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021 :	508 244.46 €

- 2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal valide le compte administratif 2021 de la commune.

Pour	11	Contre	0	Abstention	0
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

5 : DÉLIBÉRATION 2022-032 : AFFECTATION DU RESULTAT 2021 BUDGET COMMUNE

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : le résultat 2021 se présente de la manière suivante :

	Résultat CA 2020	Virement à la section investissement	Résultat clôture exercice 2021	Reste à réaliser 2021	Chiffres à prendre en compte pour affectation de résultat
Investissement	-227 615.72 €		-123 802.40 €	22 648.67 €	-328 769.45 €
Fonctionnement	365 081.92 €	95 070.49 €	238 233.03 €		508 244.46 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin en financement (déficit) de la section investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2021	508 244.46 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture du besoin de financement de la section investissement en <u>1068</u>	328 769.45 €
Excédent des restes à réaliser Dépenses/Recettes repris au début de l'année 2022	+ 22 648.67 €
Affectation en dépenses d'investissement au <u>001</u>	351 418.12 €
SOLDE DISPONIBLE A AFFECTER EN FONCTIONNEMENT AU 002	179 475.01 €

Proposition : Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de retenir ces affectations au budget 2022.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	12	Contre	0	Abstention	0
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

6 : DÉLIBÉRATION 2022-033 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Le conseil municipal décide de maintenir les taux des impôts locaux au même niveau que 2021 :

- Taxe foncière sur propriétés bâties (TFB) : 43.25 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties (TFNB) : 40,05 %

Proposition : Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider ces taux pour 2022.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire.

Pour	12	Contre	0	Abstention	0
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

7 : DÉLIBÉRATION 2022-034 : TABLEAU DES EMPLOIS ET EFFECTIFS COMMUNE

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : au moment du vote du budget, l'état des emplois et de l'effectif de notre collectivité doit être mis à jour. Compte tenu des mouvements sur l'exercice 2021 et début 2022, voici le tableau :

EMPLOIS								EFFECTIFS			
Date de délibération portant création	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	IB début du grade le moins élevé	IB fin du grade le plus élevé	Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut*	Sa position	Quotité de temps de travail
11 juin 2020	Secrétaire de mairie	32h	adm	C ou B	adjt admin ppal 2 ^{ème} cl. adjt admin ppal 1 ^{ère} cl., rédacteur	372	597	Rédacteur	non tit art 3-3 4°	activité	91%
25 février 2020	Secrétaire administratif	35 h 00	adm	C ou B	adjt admin ppal 2 ^{ème} cl. adjt admin ppal 1 ^{ère} cl.	368	486	Adjoint admin ppal 2ème classe classe	titulaire	activité	100%
09 avril 2019	Agent administratif	14 h 00	adm	C	Adjoint administratif	367	432	Adjoint administratif	non tit art 3-3 5°	CDI en activité	40%
06 octobre 2020	Directrice Centre de loisirs	35 h 00	anim	C ou B	Cadre d'emplois des adjoints d'animation et grade d'animateur	367	597	Adjoint territorial d'animation	titulaire	activité	100%
16 juillet 2019	Adjoint d'animation	35 h 00	anim	C	Grade d'adjoint d'animation	367	432	Adjoint territorial d'animation	stagiaire	activité	100%
16 juillet 2019	Adjoint d'animation	35 h 00	anim	C	Grade d'adjoint d'animation	367	432	Adjoint territorial d'animation	non tit art 3-3 5°	activité	100%
16 juillet 2019	Adjoint technique polyvalent	35 h 00	techn	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	432	Adjoint territorial d'animation	titulaire	activité	100%
09 avril 2019	Agent communal	35 h 00	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	432	Adjoint technique	titulaire	activité	100%
09 avril 2019	Agent polyvalent	33 h 00	techn et social	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques et des ATSEM	368	486	Adjoint technique ppal 2ème classe	titulaire	activité	94%
26 mai 2020	Adjoint technique	26 h 03	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	432	Adjoint technique	non tit art 3-3 4°	CDI en activité	75%
09 avril 2019	Adjoint technique	8h00/j	techn	C	Grade d'adjoint technique	367	432	Adjoint technique	non tit art 3 2°	activité	100%
09 avril 2019	Animateur centre de loisirs	9h00/j	anim	C	Grade d'adjoint d'animation	Forfait journalier		Adjoint d'animation	non tit art 3 2°		100%
09 avril 2019	Animateur centre de loisirs	9h00/j	anim	C	Grade d'adjoint d'animation	Forfait journalier		Adjoint d'animation	non tit art 3 2°		100%
09 avril 2019	Animateur centre de loisirs	9h00/j	anim	C	Grade d'adjoint d'animation	Forfait journalier		Adjoint d'animation	non tit art 3 2°		100%

Proposition : Monsieur le Maire propose aux membres de la commission ressources humaines de retravailler sur ce tableau afin de bien définir les grades de chaque agent en poste. Cette délibération a donc été ajournée.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire.

Pour	12	Contre	0	Abstention	0
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

8 : DÉLIBÉRATION 2022-035 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022, LOTISSEMENT

Rapporteur : Anthony ROULLIER

- Expose** : Fonctionnement

			BUDGET PRIMITIF
	ARTICLE	LIBELLE	BP 2022
Dépenses	011	Charges à caractères générales	0,00
	65	Autres charges de gestions courantes	5,00
	65	Autres charges de gestions courantes	5,00
	42	Transfert entre sections	74 345,00
	71355	Variation de stocks	74 345,00
	002	Résultat fonctionnement reporté	410,95
	Total des dépenses		
Recettes	042	Opération d'ordre de transfert entre section	48 481,00
	42	Opération d'ordre de transfert entre section	48 481,00
	7015	Vente terrains aménagés	23 738,04
	75	Autres produits de gestion	5,00
	75	Autres produits de gestion	5,00
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 536,91
	77	Subvention exceptionnelle (commune)	2 536,91
	042	Résultat reporté ou anticipé	
Total des recettes			74 760,95

- Investissement**

			BUDGET PRIMITIF
	ARTICLE	LIBELLE	BP 2022
Dépenses	168748	Avance commune	44 700,48
	40	Transfert entre sections	48 481,00
	3555	Variation de stocks terrains	93 181,48
	Total des dépenses		
Recettes	040	Transfert entre section	74 345,00
	3555	Variation de stocks terrains	74 345,00
	001	Résultat reporté	18 836,48
Total des recettes			93 181,48

Proposition : Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider le budget lotissement 2022.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire.

Pour	12	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

9 : DÉLIBÉRATION 2022-036 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022, COMMUNE

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Exposé : Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif chapitre par chapitre :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chap. 011 charges à caractères générales	265 050.00 €	Chap.70 produits des services	66 964.00 €
Chap.012 charges de personnels	364 175.00 €	73 impôts et taxes	619 751.00 €
65 autres charges de gestion	62 480.00 €	74 dotations et subventions	160 464.00 €
013 atténuation de charges	2 973.00 €	75 autres produits de gestion	35 000.00 €
66 charges financières	10 546.27 €	64 atténuations de charges	12 800.00 €
67 charges exceptionnelles	3 036.91 €	78 provisions	1 527.00 €
042 dotation aux amortissements	26 807.43 €		
68 provisions	2 207.00 €		
022 dépenses imprévues	20 000.00 €	002 résultat reporté	179 475.01 €
023 autofinancement	318 705.40 €		
TOTAL	1 075 981.01 €	TOTAL	1 075 981.01 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
1641 Remboursement capital	149 761.70 €	10222 Dotations fonds propres (FCTVA)	106 240.00 €
261 Titres de participation	3 400.00 €		
025 Bâtiments communaux	37 500.00 €	1641 Emprunts	103 185.89 €
2031 Frais étude	5 000.00 €		
21318 Bâtiments communaux	32 500.00 €		
020 Dépenses imprévues	20 000.00 €	165 Dépôts et cautionnement	2 000.00 €
036 Voirie	74 600.00 €	041 Opérations patrimoniales	58 924.36 €
		2031 Frais étude	
047 Acquisition de matériel	48 000.00 €	040 Amortissement	26 807.43€
051 Réserves Foncières			
2111 Terrains nus	95 000.00 €	1341	2 422.50 €
060 Aménagement du bourg			

2315 révision de tarif	20 000.00 €		
062 Aménagement îlot Maison de la Moisson 2128	5 800.00 €	27638 Lotissement	44 700.48 €
001 déficit 2021 reporté	351 418.12 €	1068 excédent de fonctionnement	328 769.45 €
		021 autofinancement	318 705.40 €
Reste à réaliser N-1	244 732.50 €	Reste à réaliser N-1	267 381.17 €
TOTAL	1 259 136.68 €	TOTAL	1 259 136.68 €

Proposition : Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider le budget commune 2022.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire.

Pour	12	Contre	0	Abstention	0
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

10 : DÉLIBÉRATION 2022-037 : OUVERTURE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BEAUSOLEIL

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Afin de mener à bien le projet du nouveau lotissement, il nous faut ouvrir un nouveau budget annexe.

Après les différentes études à mener en concertation avec la commission « OAP Beausoleil » et lorsque les travaux de viabilisation seront effectués, il conviendra de transférer certaines opérations du budget commune au budget de ce nouveau lotissement.

Proposition : Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'ouvrir ce budget annexe en le nommant « budget annexe Beausoleil ».

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire.

Pour	12	Contre	0	Abstention	0
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

11 : DÉLIBÉRATION 2022-038 : DEVIS TRAVAUX VOIRIE 2022

Rapporteur : Pascal LIVENNAIS

Expose : Comme chaque année, des travaux d'entretien et d'amélioration de la voirie sont à prévoir, plusieurs lieux sont à réaliser :

- 1- Crottier : effacement 560 m² / enrobé vu le passage intensif de gros véhicules
- 2- Beaulieu/Montjean : effacement 310 m² bicouche
- 3- Carrefour Guéhardière/Brianterie : effacement 1500 m²
- 4- Rondière : renforcement 250 m² voir bordure
- 5- Entrée Chevalerie : buse bouchée 200 m²
- 6- Portail Lèzerie : buse bouchée 100 m²
- 7- Point à temps : environ 30 tonnes

Plusieurs devis ont été réalisés :

	PIGEON TP	ELB	CHAZÉ TP	SECHÉ
Travaux de voirie	61 234.75 TTC	61 711.20 € TTC	85 923.77 € TTC	58 208.28 € TTC

Proposition : Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal après étude et avis de la commission voirie de retenir l'entreprise SÉCHÉ en limitant la dépenses à 50 000 € montant budgétisé pour 2022.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire.

Pour	12	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

12 : DÉLIBÉRATION 2022-039 : DEVIS TRAVAUX CURAGE FOSSÉS

Rapporteur : Pascal LIVENAIS

Expose : Comme chaque année, des travaux d'entretien et d'amélioration de la voirie sont à prévoir, plusieurs lieux sont à l'étude :

1-Villaudray/Touffinière 1.2 km

2- Shetland 1 km

3- Hariraie/virage 3.2 km

4- Route de Brielles 500 m

Plusieurs devis ont été réalisés :

	CHAZÉ TP	PIGEON TP	TRAM TP
Travaux curage fossés	17 270.40 € TTC	17 084.52 € TTC	16 586.40 € TTC

Proposition : Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal après étude et avis de la commission voirie de retenir l'entreprise TRAM TP.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire.

Pour	12	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

13 : DÉLIBÉRATION 2022-040 : RESILIATION DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC MAYENNE HABITAT

Rapporteur : Danielle GUILLERME-CAOUS

Expose : La commune a acquis en 1992 la maison d'habitation du 2 rue de Bretagne.

Le 29 octobre 1993, il a été réalisé un bail emphytéotique de 55 ans avec Mayenne Habitat qui prendra fin en 2048.

Ce bâtiment, mis en service dans le cadre d'une opération d'acquisition-amélioration a régulièrement connu des difficultés de relocation et des périodes de vacances prolongées. Le T4 est vacant depuis avril 2015 et le T3 depuis mars 2016.

Au regard de ces éléments et suite à notre demande de rupture du bail emphytéotique, suite à plusieurs proposition et contre-proposition sur le montant des frais de résiliation Mayenne Habitat accepte notre proposition de procéder à la résiliation à l'amiable de ce bail moyennant une indemnité d'un montant de 32 500 €.

Les frais de notaires seront répartis à parts égales entre la Commune et Mayenne Habitat.

Proposition : Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'accepter la proposition de Mayenne Habitat pour un montant de 32 500 € et de l'autoriser à signer tous documents se rapportant à cette transaction.

Décision : A la majorité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire.

Pour	9	Contre	3	Abstention	0
-------------	----------	---------------	----------	-------------------	----------

14 : QUESTIONS DIVERSES

- Composition des bureaux de vote pour les élections présidentielles du 10 et 24 avril.
- Fibre optique route de la Gravelle en aérien ou souterrain ? des devis sont à l'étude.
- Chemins pédestres : en stand-by, discussion avec les agriculteurs concernés.
- Tentative d'effraction à l'atelier communal dans la nuit du 30 au 31 mars, un dépôt de plainte va être fait en gendarmerie.

Prochaines réunions Conseil Municipal : 3 mai 2022, 7 juin 2022, 1er juillet 2022, 6 septembre 2022, 7 octobre 2022, 8 novembre 2022, 9 décembre 2022.

Séance levée à 23h19